



Protection du vendeur suite à une transaction qui s'éternise

Par **Vincent21**, le **16/01/2017 à 10:02**

BonjourrrrrLe 1er août dernier, nous avons eu un acquéreur qui a formulé la promesse d'achat de notre maison familiale dans le Val de Marne. La promesse de vente s'est effectuée début septembre avec une clause suspensive au 7 novembre pour l'obtention de son prêt bancaire, et une date limite de vente au 5 décembre.rnIl y a eu du retard dans l'édition de ses offres de prêts et notre notaire nous a fait signer une prorogation jusqu'au 23 décembre.rnLes offres ont finalement été éditées il y a 2 ou 3 semaines et malgré les relances de l'agence immobilière, l'acquéreur "Prend tout son temps" pour la vente proprement dite.rnCela fait bientôt 6 mois que cette transaction dure.rnEt il semble que "dans un pays d'égalité", le vendeur n'a aucun droits ???rnMa demande:rnQue pouvons nous faire et quelles sont nos droits?rnCordialementrnVincent Colonna

Par **Visiteur**, le **16/01/2017 à 10:14**

Bonjour,rnVous pouvez maintenant, avec votre notaire, passer à l'étape de mise en demeure de signer...